



non remboursement de pret immobilier

Par **sarah67**, le **26/04/2013 à 14:04**

Bonjour,

Je suis séparé depuis mars 2012, divorcé depuis novembre 2012.

J'ai contracté un prêt immo avec mon ex mari il était alors sous mon nom de jeune fille n'étant pas encore mariée avec lui, il habite le bien immobilier, un jugement de divorce lui indique qu'il doit supporter seul le remboursement du prêt dans la mesure où il habite le bien, seulement il ne le fait pas, je reçois des mises en demeure pour échéance non respectée, que dois-je faire? que puis-je faire contre lui?

Par **youris**, le **26/04/2013 à 15:24**

bjr,

l'organisme de crédit n'est pas concerné par votre situation familiale.

pour cet organisme vous êtes co-emprunteur solidaire, et si votre ex ne paie pas, il se retourne logiquement contre vous.

vous devriez par faire un courrier par LRAR de mise en demeure de payer selon le jugement avec une copie à votre organisme de crédit..

si votre ex ne bouge pas, vous devez voir un huissier qui pourra pratiquer des saisies.

cdt